

Décision

Générale

colonial

Décision n° 992/SG/AI portant acceptation de la démission de son emploi du garde territorial de 1re classe Ali Abdallah (Mie 793).

n° 992/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
28 juin 1967

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1968

Date du numéro
10 juillet 1968

TEXTE INTÉGRAL

La démission de son emploi, présentée par le garde territorial de 1er classe Ali Abdallah, Mie 793, est acceptée pour compter du 1er juin 1968. Il sera rayé des contrôles le 1er juin 1968. Il recevra le certificat de bonne conduite. Ce garde, totalisant à cette date 2 ans et 2 mois de service dans les forces locales, percevra une indemnité de retour foyer de vingt-huit mille quatre cent trente francs (28,430 F) payable en une seule fois, par le Service des Finances.